

# APPEL À CONTRIBUTIONS

# dk4wind

Projet éolien maritime au large de Dunkerque



## **Table des matières**

Table des matières .....	2
1. Préambule .....	3
2. Objectif et définition de l'appel à contributions .....	3
3. Définitions .....	4
4. Critères d'éligibilité .....	5
5. Candidature : procédure et constitution des dossiers .....	5
6. Le Prix .....	6
7. Accord de Financement.....	6
8. Propriété intellectuelle.....	7
9. Evaluation par le Jury .....	8
10. Contenus publics et contenus privés.....	8
11. Engagement des parties.....	9
12. Limitation de responsabilité .....	9
13. Rupture de l'accord .....	10
14. Commission Nationale de L'informatique et des Libertés (CNIL) .....	10
15. Loi applicable et juridiction .....	11

## 1. Préambule

L'Etat français a lancé en 2016, un appel d'offre visant l'installation d'un parc éolien en mer au large des côtes de Dunkerque pour lequel le consortium Parkwind-VALECO a été pré-qualifié. Ce projet s'inscrit dans la dynamique de transition énergétique et de mobilisation de tous les acteurs locaux afin de relever le défi de la création d'emplois, de la recherche et du développement d'innovations.

**Les sociétés Parkwind et VALECO se sont réunies au sein d'un groupement afin de porter ce projet pour et avec les dunkerquois.**

- **Parkwind**, filiale du Groupe Colruyt, exploite trois parcs éoliens en Belgique au large d'Ostende puis 2009 avec une capacité totale de production de 552 MW installée et 554 MW en développement.
- **VALECO**, entreprise française basée à Montpellier développe, installe et exploite plus de 400 éoliennes terrestres, des centrales solaires et de la biomasse.

Ensemble le groupement constitué produit suffisamment d'énergie pour répondre aux besoins électriques de 800 000 habitants.

Produire une énergie renouvelable au bénéfice des Dunkerquois est un des objectifs visés par le groupement candidat qui souhaite lancer un appel à contributions pour les acteurs des Hauts de France.

## 2. Objectif et définition de l'appel à contributions

Le but de cet appel à contribution est d'identifier des solutions concrètes dans leur développement, réalisables, pérennes et pouvant être mises en œuvre dans le cadre de la conception, de l'installation ou de l'exploitation du parc éolien en mer de Dunkerque.

Les thématiques sur lesquelles les contributions sont sollicitées sont les suivantes :

- **Industries et services** : Seront recevables les propositions de solutions industrielles ou logistiques pour la construction des éoliennes, des fondations, de leur assemblage et leur installation en mer
- **Pêche et activité maritime** : Seront recevables les propositions d'activités économiques en mer pouvant se concilier avec la présence des éoliennes et toutes offres de service de transport ou de sécurité
- **Tourisme et culture** : Seront recevables les propositions d'offres touristiques en mer et sur le territoire proche et les propositions de manifestation ou de projet culturel en lien avec le parc éolien en mer

- **Sports nautiques** : Seront recevables les propositions de projet ou de manifestations sportives en lien avec le parc éolien en mer
- **R&D et innovation** : Seront recevables les propositions de projet de R&D ou d'innovation touchant le milieu marin, l'environnement, les énergies marines en lien avec le parc éolien en mer
- **Formation initiale et continue** : Seront recevables les propositions de formations ou d'initiatives pédagogiques en lien avec le parc éolien en mer
- **Numérique** : Seront recevables les propositions de services ou d'applications numériques en lien avec le parc éolien en mer
- **Eolien en mer et Entrepreneuriat social** : proposition de produits ou de services qui apportent une valeur économique et sociétale au projet, tout en servant le développement durable.
- **Eolien en mer et Initiative innovante** : Proposition d'un projet innovant qui peut apporter des changements de pratiques dans l'installation, l'exploitation ou la maintenance de parcs éoliens en mer

(ci- après les « Sollicitations »)

**Les solutions, projets ou actions seront mises en œuvre en priorité sur le parc éolien de Dunkerque. Le groupement se réservera le droit de les mettre en œuvre en Belgique si le groupement n'est pas lauréat de l'appel d'offre.**

### 3. Définitions

**Appel à contributions:** démarche de détection de projets et de solutions initiée par le Sponsor dans le cadre du projet éolien maritime au large de Dunkerque.

**Candidat:** personne(s) physique(s) ou morale (s) ayant soumis un Projet dans le cadre de l'Appel à contributions.

**Candidature:** procédure à travers laquelle le Candidat dépose une réponse à l'Appel à contributions au Sponsor par courrier électronique.

**Contribution:** solution proposée par un Candidat, que ce soit une idée émergente ou un service ou produit existant.

**Droits de Propriété Intellectuelle:** tous les droits, copyright, droits issus des brevets, trademark, secrets commerciaux, plans et designs, et tout type d'informations propriétaires, que ces droits aient été enregistrés ou pas, déposés ou pas, en droit français ou dans une autre juridiction.

**Equipe du Sponsor:** personnes travaillant directement ou indirectement pour le Sponsor

**Jury:** groupe de personnes sélectionnées sur la base de leur expérience professionnelle, pour évaluer les Contributions nominées.

**Lauréat(s):** Contributions Nominées ayant été retenues par le Jury le 20 juin 2018 pour recevoir un Prix.

**Nominé(s):** Contributions retenues pour être présentées devant le Jury le 20 juin 2018. Seules les Contributions Nominées seront présentées au Jury.

**Prix :** les Lauréats se verront attribuer une récompense de la part du Sponsor. Cette récompense pourra prendre la forme soit d'un accord de collaboration avec le groupement, sur le projet, soit d'un financement afin de couvrir des frais et dépenses liés à la Candidature (dépôt de brevets, design du produit, prototypage, simulations 3D, fabrication, transport, marketing et publicité, administratif, système informatique, création d'entité légale ...).

**Sélection :** processus au travers duquel les Contributions sont analysées et revues par l'Equipe du Sponsor sur la base des critères suivants: innovation, faisabilité, cout et impact. Les Contributions choisies à l'issue de la Sélection seront revues de manière approfondie et des échanges ultérieurs pourront avoir lieu entre les Candidats et l'Equipe du Sponsor pour obtenir des informations additionnelles avant la présentation au Jury.

**Sponsor:** Le groupement Parkwind /VALECO

**Sites de Tiers :** Tout site géré par quiconque en dehors du Candidat et du Sponsor, qui pourrait être utilisé par le Candidat ou le Sponsor (cad lien vers Youtube, lien vers Facebook, lien vers l'un des sites d'un partenaire du Sponsor).

#### **4. Critères d'éligibilité**

L'Appel à contributions est ouvert à tous les Candidats. Les Lauréats devront se constituer en entité légale pour recevoir le Prix.

Les Candidats ne sont pas autorisés à déposer plusieurs Candidatures pour la même Sollicitation (par exemple en utilisant différents noms d'utilisateurs et différentes adresses électroniques).

Sont exclus des Candidats, toute personne membre de l'Equipe du sponsor, du Jury ou membre des groupements concurrentiels ou autre parties ayant une activité concurrentielle avec le Sponsor. La Candidature concernée serait immédiatement disqualifiée.

#### **5. Candidature : procédure et constitution des dossiers**

**Le dépôt des Candidatures débutera le 11 mai 2018 à 12h00 et se clôturera le 11 juin 2018 à 18h00, heure de Paris.**

La Candidature sera considérée comme recevable si et seulement si toutes les informations exigées sont incluses dans le dossier de candidature.

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants relatifs au Candidat :

- **Nom et description du Candidat ;**
- **Nom de chaque membre de l'équipe du Candidat et sa fonction.** Le représentant du Candidat sera clairement identifié ainsi que son adresse électronique puisqu'il sera le point de contact de l'Equipe du Sponsor ;
- **Description du Projet :** nom, titre, description courte, photo ou dessin ou plan, mémorandum de présentation. Le Candidat pourra inclure des informations complémentaires : lien vers un site internet ou une page de réseau social, une vidéo.

La Candidature ne devra pas inclure, sur la base du seul jugement du Sponsor, d'images à caractère pornographique ou pédophile, d'éléments faisant l'apologie de crimes contre l'humanité ou du terrorisme, d'éléments diffamatoires, racistes, sexistes ou menaçants, d'éléments violant la loi française, et enfin des contenus jugés inappropriés par le Sponsor. Une Candidature ne respectant pas ces règles pourra être supprimée par le Sponsor.

**Les Candidats Nominés auront des échanges avec l'Equipe du Sponsor à travers des sessions de questions-réponses,** en ligne ou en direct. Les Candidats ont conscience que des contrôles/vérifications de références pourront être effectués par le Sponsor si nécessaire. Des éléments complémentaires seront demandés notamment des plans détaillés du produit ou service proposé, un plan de développement, une analyse de coût, les CV des membres de l'équipe mettant en avant leur expérience au regard du Projet proposé.

**Les Candidats Nominés seront invités à se présenter devant le Jury le vendredi 20 juin 2018.** Le Jury sera en droit de poser toute questions supplémentaires qu'il estimera nécessaires. A l'issue de la présentation seront désignés les Lauréats.

Avertissements : aucune clause de ce règlement n'indique que le Sponsor est engagé à fournir un Prix à un quelconque Candidat. Tout Prix ne sera accordé qu'après la signature par le Lauréat d'un accord entre l'Entité Désignée et le Sponsor.

Aucune information relative à la Candidature ou à un Candidat ne sera retournée. Chaque Candidat est invité à conserver une copie des informations fournies.

## 6. Le Prix

Le Jury est souverain pour décider in fine quels sont les Projets qui seront primés. Il est prévu de récompenser un lauréat dans chacune des thématiques sous deux formes différentes :

- **La convention de partenariat :**

Nous proposerons aux Lauréats qui se verront récompensés sous cette forme, de conclure un accord de collaboration visant à mettre leur projet en œuvre sur le parc de Dunkerque, soit sur l'un des parcs opérationnels de Parkwind situés en Belgique. Quatre lauréats seront récompensés.

- **Le don financier :**

Nous remettrons aux lauréats, un chèque dont le montant contribuera au financement de leur projet. Trois lauréats seront récompensés selon un ordre de préférence défini par le jury.

- Le premier sera récompensé avec chèque de 3 000 €
- Le deuxième sera récompensé avec chèque de 2 000 €
- Le troisième sera récompensé avec chèque de 1 500 €

Dans le cas extrêmement improbable où le Jury ne serait pas capable de choisir des Nominés avant le 15 juin 2018, Sponsor s'engage irrévocablement à étendre la date limite du Concours de manière à identifier des Nominés et attribuer les Prix.

## 7. Accord de Financement

Le Sponsor est soumis à des contraintes légales en termes de typologie et de suivi des dépenses et ne peut, notamment allouer les Financements qu'à des entités légales.

**Les Lauréats devront nécessairement conclure un accord écrit avec le Sponsor avant tout versement du Financement.** En outre, ce dernier ne pourra être dépensé par le Lauréat uniquement dans le respect de ses objectifs (dépenses liées au Projet du Lauréat).

Le Sponsor sera contraint de recourir à toute action juridique qu'il jugera nécessaire si le Financement est utilisé à d'autres fins que celles mentionnées dans l'Accord de Financement.

## 8. Propriété intellectuelle

Le Projet soumis par le Candidat doit être le sien et dans le cas contraire, le Candidat doit être capable de fournir un accord de licence ou toute autre autorisation démontrant qu'il a le droit d'utiliser tout Contenu qu'il ne posséderait pas.

**Le Candidat confirme irrévocablement que sa Candidature procède de son propre travail et qu'il possède l'intégralité de la propriété intellectuelle y afférent.**

Il confirme en outre qu'il ne viole aucun droit de tiers (droit de propriété ou autorisation d'exploiter) à travers sa Candidature. Il peut toutefois clairement identifier dans la Candidature les sujets couverts par la propriété intellectuelle de tiers.

La propriété intellectuelle et l'utilisation de toute propriété intellectuelle issue de l'emploi du Financement apporté par le Sponsor appartiendront à l'Entité Désignée.

Les droits sur la propriété intellectuelle du Candidat sont protégés dans la mesure où l'équipe du sponsor et le Jury s'engagent à respecter des clauses clés au regard la propriété intellectuelle, de la non- concurrence et de la confidentialité :

- La Propriété Intellectuelle relative au Projet déposé par le Candidat lui appartient ;
- L'Equipe du sponsor et le Jury ne peuvent pas démarrer une activité (lucrative ou philanthropique) directement fondée sur le contenu du Projet du Candidat ;
- L'Equipe du sponsor et le Jury ne peuvent transmettre aucune information libellée comme « privée » et relative au Projet sans l'accord du Candidat.

Le Candidat reconnaît et accepte que le Sponsor est l'unique propriétaire des droits relatifs à la propriété intellectuelle du Site (à l'exclusion du contenu des Candidatures). Le Candidat reconnaît et accepte n'avoir aucune propriété intellectuelle sur le Site.

Le Candidat reconnaît et accepte que les textes, les images, l'interface utilisateur, les photographies, les logos, « l'esprit du Site », le design du site, la structure et l'enchaînement de pages et onglets, la charte graphique fournie par le Sponsor ou des tiers sur le Site sont détenus par ces derniers et sont par conséquent protégés par les lois sur le copyright, les licences et les brevets relatifs à la propriété intellectuelle. Les contenus évoqués ci-dessus ne peuvent être copiés, modifiés, utilisés, vendus, licenciés, transférés en aucune façon sans l'accord préalable du Sponsor.

Le Candidat s'engage à ne pas utiliser le nom du Sponsor, les photos ou représentations de l'Equipe du sponsor, les photos ou représentations des membres du Jury sans l'accord préalable du Sponsor.

## **9. Evaluation par le Jury**

Le Jury analysera les Projets à sa seule discrétion et selon son expertise du marché éolien en mer.

Votre Projet sera revu par l'Equipe du Sponsor et le Jury sur la base de plusieurs critères : caractère innovant, faisabilité, impact sociétal, capacité du Candidat à exécuter. L'Equipe du Sponsor et le Jury sont autorisés à échanger avec le Candidat.

## **10. Contenus publics et contenus privés**

Les Candidats autorisent le Sponsor à rendre publiques certaines informations contenues dans sa Candidature : nom du Candidat, nom du Projet, photographie / image / plan, description courte du Projet, description longue du Projet. Le Candidat peut donner des informations additionnelles telles qu'un lien vers un site internet ou une page de réseau social, une vidéo hébergée chez un tiers (c'est-à-dire Youtube... ), ces éléments étant par définition même des informations publiques.



A l'inverse, certaines parties de la Candidature restent intégralement confidentielles (et privées) : le mémorandum de présentation.

L'Equipe du sponsor et le Jury ont un accès intégral à l'ensemble des informations de la Candidature, qu'elles soient publiques ou privées.

## 11. Engagement des parties

Le Candidat s'engage à agir de bonne foi et dans le respect du Règlement et des Conditions du Concours. Le Candidat s'engage irrévocablement à ce que le contenu de sa Candidature (i) ne soit pas erroné, mensonger, équivoque ou frauduleux, (ii) et respectueux de la loi à laquelle est soumise le Candidat et celle à laquelle est soumise le Sponsor, (iii) n'est pas dangereux pour des personnes mineures.

Si pour n'importe quelle raison, l'appel à contribution ne se déroulait pas comme prévu, en raison notamment d'un virus informatique, d'une panne informatique, d'interventions non autorisées, d'attaque de « hacker », d'un défaut de service d'un fournisseur quelconque (hébergeur, accès réseau ...), d'une panne technique ou tout autre cause indépendante de la volonté du Sponsor qui affecte le déroulement, la sécurité, l'intégrité, l'équité ou la conduite normale de l'appel à contribution, le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre cet appel.

Le Sponsor se réserve le droit de modifier ce Règlement à n'importe quel moment. Le Sponsor le notifiera par courrier électronique aux candidats qui auront retirés leur dossier.

Le Sponsor se réserve le droit de mettre fin, de modifier ou de suspendre la Compétition à tout moment. En soumettant une Candidature ou en fournissant toute information relative à cette Compétition, chaque Candidat reconnaît et accepte que le Sponsor n'a aucune obligation de le financer et n'a aucun engagement envers quiconque, Candidat ou tiers, en dehors des personnes mentionnées explicitement dans l'Accord. Il est clairement accepté par le Candidat que tout Financement lié au Concours devra respecter certains critères légaux avant d'être accordé, à la seule discrétion du Sponsor.

## 12. Limitation de responsabilité

Le Sponsor, son équipe, le Jury et leurs partenaires, fournisseurs et conseils ne peuvent être tenus pour responsables de tout préjudice que vous subiriez à la suite de votre participation au Concours ou à la suite de l'obtention d'un Prix, dans la mesure où le Sponsor a respecté l'Accord bien entendu.

Le Sponsor, son équipe, le Jury et leurs partenaires, fournisseurs et conseils ne peuvent être tenus pour responsables de tout préjudice que vous subiriez en raison d'omissions, d'erreurs, de défauts, de destruction, de dommage ou d'accès aux formulaires de Candidature.

### 13. Rupture de l'accord

**Vous pouvez rompre le présent Accord et interrompre votre Candidature à tout moment et sans justification.** Il vous suffit de le notifier au Sponsor par mail. Si vous renoncez à votre Candidature, le présent Accord continuera à s'appliquer à toutes les données que vous aurez fournies avant la notification de votre volonté de rompre l'Accord.

Le Sponsor peut à tout moment, à sa seule discrétion et sans notification préalable, interrompre votre Candidature si :

- Il considère que vous avez violé les termes du présent Accord ;
- Aucune des informations que vous avez fournies ne peut être authentifiée (par exemple une adresse électronique).

Si le Sponsor interrompt votre Candidature, il peut également retirer celle-ci intégralement de l'appel à contributions, quelle que soit la date à laquelle elle a été présentée initialement, ce qui la rendra sans effet.

### 14. Commission Nationale « informatique et des Libertés » (CNIL)

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'utilisateur est informé que le traitement de données à caractère personnel réalisé par Le sponsor a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

A ce titre, le sponsor s'est engagé à protéger l'ensemble des données à caractère personnel des personnes concernées, lesquelles données sont recueillies et traitées par le sponsor avec la plus stricte confidentialité conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Conformément aux dispositions des articles 38, 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes concernées disposent, à tout moment, du droit de :

- s'opposer à la collecte et au traitement de ces données à caractère personnel réalisé par le sponsor ;
- s'opposer à la communication de ces données à des tiers ;
- accéder à l'ensemble de ces données à caractère personnel traitées par le sponsor ;
- rectifier, mettre à jour et supprimer ces données à caractère personnel traitées par le sponsor

Pour exercer leurs droits au titre de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les personnes concernées doivent adresser une lettre recommandée avec accusé de réception mentionnant clairement leur identité et l'objet de leur demande à : VALECO, correspondant Informatique et Libertés, Montpellier. Le correspondant Informatique et Libertés de VALECO est Lisa Will dont les coordonnées sont les suivantes : Lisa Will, VALECO Montpellier, 188, rue Maurice Bejart CS 57392 34184 MONTPELLIER.

Conformément à la Norme Simplifiée n° 48, VALECO dispose d'un registre des données collectées. Il est librement accessible à toute personne qui en fait la demande via un courrier

recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : VALECO, correspondant Informatique et Libertés, Montpellier....

### **15. Loi applicable et juridiction**

Cet appel à contribution est considéré comme nul et non avenue dans les pays des Candidats où elle est interdite. Les Candidats reconnaissent que l'appel est soumis au droit français et qu'en cas de contestation, le désaccord sera réglé devant le tribunal de commerce de Montpellier.